2600948

Conforme à l'original

Le 31 JAN. 2006
Dépôt N° 2000 B 21

REGIONSJOB
Société par actions simplifiée
au capital de 168.672 euros
Siège social : Le Moulin du Comte
20 rue Jules Vallès, 35000 RENNES
428.843.130 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JANVIER 2006

L'an deux mille six et le 12 janvier, à 10 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à RENNES (35), au siège de la société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataires.

Monsieur Roland TRESCA préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Semblat est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 8.752 actions sur les 10.542 actions émises par la société, et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés et du Commissaire aux comptes;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Le Président rappelle à l'assemblée que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000 approuvés par l'assemblé générale ordinaire annuelle du 21 juin 2001 ont fait apparaître que les capitaux propres de la société étaient devenus inférieurs à la moitié du capital.

Il indique par ailleurs que l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2001 a décidé la poursuite de l'exploitation de la société.

Les capitaux propres ayant été reconstitués depuis, le Président demande à l'assemblée d'en prendre acte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale de ce jour constate que les capitaux propres ont été reconstitués lors de l'exercice clos le 31/12/02.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par un des associés présents.

Le Président
Monsieur Roland TRESCA

Un associé
Guillaume SEMBLAT